

Se déplacer



SOMMAIRE

Info transports - Travaux Niedernai

Les pistes cyclables

Com' Taxi - le transport à la demande intercommunal

Info transports

En raison des travaux à Niedernai à **partir du lundi 5 novembre 2018** jusqu'à juin 2019, la circulation des lignes 257 et 262 sera perturbée :

Niedernai :

Seuls les arrêts provisoires seront desservis :

- L'arrêt provisoire Rond-Point RD1422 - RD426, situé à la sortie de la commune vers Obernai par les lignes 257 et 262
- L'arrêt provisoire rue des Pierres sera desservi durant les périodes scolaires sur certains horaires uniquement par la ligne 257.

A noter : l'arrêt Pont de l'Ehn n'est déjà plus desservi depuis le 22 octobre

Meistratzheim :

Les arrêts **Meistratzheim-Croix et Meistratzheim-Mairie ne seront plus desservis**. Nous vous invitons à vous rendre à l'arrêt provisoire situé au **71 et 71 rue de Strasbourg**, desservi par les lignes 257 et 262 durant les travaux ou à l'arrêt **Meistratzheim-Rue Basse** desservi par la ligne 257.

Horaires spécifiques :

Durant la période de travaux, les **horaires de desserte de Meistratzheim et Niedernai seront modifiés**, nous vous recommandons de consulter les fiches horaires ci-dessous :

Ligne 257

Ligne 262

Ligne scolaire 378

Ligne scolaire 634

Navette marché d'Obernai du jeudi

Les pistes cyclables

La CCPO a construit près de 20 km d'itinéraires cyclables, en site propre, c'est-à-dire dédié aux piétons et aux cyclistes, et à usage mixte, c'est-à-dire dédié aux agriculteurs, aux riverains, aux piétons et aux cyclistes.

Ces itinéraires sont très appréciés par la population. Toutes les communes de la CCPO sont desservies par un itinéraire cyclable. **La volonté des élus du territoire a été de favoriser les circulations douces et de proposer une activité de loisirs accessible à tous.**

Les itinéraires sont aussi devenus des outils de promotion du territoire, ainsi, la CCPO et l'Office de Tourisme d'Obernai ont développé des cartes à destination des touristes, pour favoriser l'usage du vélo. De nombreux touristes sillonnent donc le territoire de la CCPO avec leurs équipements personnels ou grâce aux vélos mis en location par l'Office de Tourisme et la Ville d'Obernai.

Rappel : l'usage des itinéraires cyclables est règlementé. Merci de respecter les consignes affichées aux extrémités des itinéraires et le code de la route.





]]

COM' TAXI : le service de transport à la demande]

La Communauté de Communes propose depuis 2003 un **service public de transport de personnes appelé Com'Taxi**.

Com'Taxi fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 14h (sauf jours fériés), uniquement sur réservation préalable.

La réservation par téléphone (au 03 88 04 70 70) doit s'effectuer au minimum la veille du déplacement avant 18h. Pour un déplacement le lundi, appelez au plus tard le samedi avant midi. Pour un déplacement un jour férié, appelez au plus tard la veille du jour férié.

Pour le transport d'une personne à mobilité réduite, nécessitant l'utilisation d'un véhicule adapté, les réservations se font 48h à l'avance.

Com'Taxi permet aux habitants de la CCPO de se déplacer entre les communes de **Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai et Obernai** au prix de **3,50 ? le trajet** ou 3? par carnet de 10 tickets.

Il est aussi possible de se déplacer vers les pôles voisins de **Barr, Dambach-la-Ville, Efig et Rosheim** au prix de **4,50 ? le trajet** ou 4? par carnet de 10 tickets

Com'Taxi est un service complémentaire aux transports en commun existants (trains TER, lignes scolaires et interurbaines du Réseau67, et du transport urbain d'Obernai Pass'O). Le service est accessible aux personnes à mobilité réduite, y compris ceux se déplaçant en fauteuil roulant.

Com'Taxi concerne en particulier les personnes âgées ou fragilisées ne disposant pas - soit temporairement, soit à titre permanent - de moyens de transports personnels ou de solutions de transport en commun adaptées à leurs besoins. Il contribue à faciliter la mobilité des personnes et à maintenir une certaine autonomie et une vie sociale (accès aux services, activités associatives, visites d'amis, sorties, ?).

Sont exclus de ce transport les trajets scolaires ou professionnels et les trajets pris en charge par tout autre organisme (Sécurité Social, Pôle Emploi, ?).

Les transports avec Com'Taxi sont plafonnés à un maximum de trois déplacements aller-retour par semaine et par personne.

La CCPO et la Région Grand Est soutiennent ce service en prenant en charge 70% du coût réel des courses.

La gestion du service est confiée à l'entreprise Cab Service.

Réservation : 03 88 04 70 70.

Information, réclamation et demande de dérogation : Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile / 03 88 95 53 52 /

ccpso@ccpso.com

Téléchargez ici le règlement intérieur de COMTAXI